

Les projets cofinancés par l'Europe

L'Europe finance les projets du PLIE Portes du Sud avec l'AGAPE, et le FSE



« Accompagnement renforcé pour l'accès à l'Emploi & à la Formation »



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Le projet vise à assurer l'accompagnement renforcé du public PLIE pour le retour à l'Emploi (et/ou à la formation qualifiante pour une partie) au travers d'un parcours d'insertion cohérent, rythmé et structuré, en conformité avec le Protocole d'accord du PLIE et les process définis par l'association Portes du sud.

Cette opération permet la mise en œuvre de l'accompagnement des personnes très éloignées de l'emploi, cumulant des freins sociaux et professionnels, pour lequel le droit commun ne permet pas d'apporter une solution satisfaisante au regard du cumul des difficultés, pour accéder au retour à l'emploi et/ou à la formation.

- L'accompagnement proposé a pour objectifs :
- D'établir un diagnostic,
- De définir un plan d'action réaliste et réalisable,
- De mettre en place les étapes adéquates,
- De créer et prendre en charge des temps collectifs,
- De maintenir la mobilisation des participants,
- D'accompagner vers l'emploi (ou vers la formation qualifiante) en assurant les mises en relations,
- D'assurer la médiation Emploi,
- D'accompagner la sortie.

La mise en œuvre de l'accompagnement renforcé est proposée sur les 3 communes du territoire du PLIE Portes du Sud (Talence, Villenave d'Ornon et Gradignan).

L'offre de services est complémentaire aux offres d'accompagnement classiques par une proposition de renforcement des rendez-vous et prise en charge de la globalité des problématiques professionnelles et sociales.

Articulée autour de temps individuels et collectifs l'accompagnement PLIE est basé sur la capacité des référent.e.s à mobiliser rapidement l'offre de service du territoire et à être force de proposition dans le développement de nouvelles actions.

La mobilisation des partenaires est un élément central de l'action des référent.e.s de même que leur capacité à adapter leur accompagnement à la typologie du public (animation d'ateliers socio professionnels, visite d'Aquitaine Cap Métiers, parrainage, simulations d'entretiens de recrutement, ateliers numériques,...).



Objectifs 2023 :

- Accompagner 95 participants.
- Avec une file active moyenne de 70 participants, le référent de parcours devra mobiliser sur cette opération 2 étapes de parcours par participant, soit 140 étapes au total sur l'année.
- 3 réunions de régulation réalisées par an.
-

« Coordination et animation territoriale - Ingénierie de parcours PLIE Portes du Sud »

L'action de coordination et d'animation a pour objectifs :

- D'animer le partenariat à l'échelon local pour la mise en œuvre de parcours adaptés,
- De proposer un lieu de partage des informations, de concertation et de ressources pour la coordination des interventions des acteurs
- De coordonner les interventions au bénéfice des participants en parcours dans le cadre du PLIE,
- De consolider l'offre du territoire connue pour l'optimisation des moyens, en direction des participants du PLIE,
- D'animer son réseau de partenaires, entreprises et employeurs pour les impliquer dans les missions du PLIE,
- D'apporter au territoire la mobilisation de ses équipes au service d'actions communes.

Les plus-values recherchées sont :

- Améliorer sur le territoire l'accès à l'emploi et à la formation qualifiante des publics les plus en difficulté d'insertion professionnelle,
- Optimiser l'articulation entre les acteurs locaux de l'insertion par une meilleure synergie d'interventions et de partage des informations ; dans le respect des compétences de chacun.

L'action d'ingénierie de parcours vise la mise en œuvre d'un poste de coordonnateur de parcours pour sécuriser le dispositif PLIE au regard des process, piloter, optimiser les parcours d'accompagnement renforcé proposés par le PLIE.

Les objectifs de l'action sont d'accroître le nombre de personnes très éloignées de l'emploi accompagnées dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi et de renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement en :

- Réduisant ou stabilisant la durée d'accompagnement des participants par une meilleure sécurisation des parcours,
- Consolidant les besoins des participants non couverts par le droit commun,
- Accompagnant la construction de parcours d'accès à l'emploi,
- Fiabilisant la mise en œuvre de l'accompagnement des participants (dont le recours à la BDI et au PRF),
- Contribuant à la professionnalisation des équipes.

Il s'agit notamment :

- D'animer et de professionnaliser le réseau de référent.e.s PLIE notamment au travers de l'animation de réunions d'équipes, de rencontres avec les partenaires du territoire, de temps de formation ou de sensibilisation sur des thématiques spécifiques,
- D'élaborer des outils d'ingénierie de parcours afin de formaliser de la méthodologie en matière de diagnostic,
- D'assurer le suivi des parcours des participant.e.s au travers de rendez-vous avec les professionnel.le.s mais aussi avec les participant.e.s,
- D'expérimenter et d'évaluer de nouvelles approches d'accompagnement adaptées aux participant.e.s du PLIE,
- D'analyser les parcours et leur dynamique en effectuant une veille sur l'utilisation des dispositifs du Droit Commun, de l'offre de service des SIAE et des actions de la programmation du PLIE,
- De proposer des actions innovantes à mobiliser dans le parcours des participant.e.s.

	01/2022	12/2023
	MONTANT FSE ALLOUÉ	
	24046.11	
	COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION	
	298563.48	

Objectifs 2022-2023 :

Dans le cadre de l'animation et de la coordination territoriale :

- Réunir le Comité de Pilotage du PLIE en présentiel ou en consultation écrite (à minima 6),
- Réaliser des réunions partenariales : Conseil Départemental, Région, Pôle Emploi... (à minima 50).

Dans le cadre de l'ingénierie de parcours :

- Participer et/ou animer aux Comités d'Intégration et de Suivi des Parcours (à minima 18),
- Points avec les référents de parcours et/ou la direction de la structure porteuse (à minima 50).

« Mobilisation des employeurs et Développement de la RSE / PLIE Portes du Sud - Clause sociale d'insertion »

Le ou les (a) Chargés(e) Relations Entreprises a pour objectif :

- De favoriser l'accès à l'emploi des participants du PLIE en proposant une offre de services adaptés tant au public qu'aux entreprises,
- DDe développer des relations partenariales avec les employeurs et tous les acteurs favorisant le rapprochement entre la demande d'emplois et l'offre,
- DD'apporter des réponses adaptées pour le territoire auprès du public et des entreprises (forum emplois et autres projets)

Les plus- values recherchées sont :

- La prospection ciblée des entreprises en cohérence avec les projets professionnels des participants et recherche de solutions adaptées aux publics suivis par le PLIE,
- Un appui personnalisé et adapté préalable à l'étape Emploi et dans l'emploi,
- Une ingénierie de projets pour apporter toutes solutions dans le rapprochement du public et des employeurs.

Le(a) chargé(e) de mission clause a pour objectif :

D'accompagner et de soutenir les donneurs d'ordre, les entreprises dans le cadre du code des marchés publics et les ordonnances de 2005 en identifiant les modalités d'exécution qui soient favorables à chacun : entreprises, donneurs d'ordres, salariés réalisant les heures d'insertion,

De promouvoir l'utilisation de la commande publique comme levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle,

Les plus-values recherchées sont :

De promouvoir la clause sociale auprès des donneurs d'ordre du territoire sur le principe d'« achat responsable »,

De remplir un rôle d'intermédiation entre tous les partenaires concernés : donneur d'ordre, entreprises, personnes éloignées de l'emploi, Service public de l'Emploi et les acteurs.



01/2022

12/2023



MONTANT FSE ALLOUÉ

24048.69



COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION

120243.69

Objectifs 2022-2023 :

Dans le cadre de la relation entreprises :

- Nombre d'entreprises et/ou partenaires visités ou rencontrés (à minima 100)
- Nombre d'événements et ateliers Pôle entreprise (à minima 25)

Dans le cadre de la clause sociale d'insertion :

- Nombre de chantiers suivis (à minima 25)
- Nombre de conventions de partenariat actives avec les partenaires (à minima 8)